

**MAIRIE DE CHARQUEMONT**  
**25140**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 AVRIL 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire, le onze avril deux-mil vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal a été convoqué le quatre avril deux-mil vingt-deux.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf Madame Angélique MAIRE qui donne procuration à Monsieur Roland MARTIN, Madame Béatrice KOLODZIEJ qui donne procuration à Madame Bernadette DELAVELLE, Monsieur Antoine PETIT qui donne procuration à Madame Esther PETIT, Monsieur Bertrand LOUVET qui donne procuration à Madame Françoise VUILLEMIN pour l'ensemble des décisions et votes devant intervenir lors de la réunion.

Monsieur Pascal RENAUD est nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 8 avril 2022
- 2- Demande de création d'un poste supplémentaire d'ATSEM à l'école maternelle
- 3- Travaux d'aménagement de la Place du Lion d'Or
- 4- Travaux de voirie – Réfection du tapis d'enrobé rue Jean Moulin. Demande d'autorisation de dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR
- 5- Rétrocession des équipements communs du lotissement « Au Cotard » dans le domaine public communal
- 6- Demande acquisition de terrain communal
- 7- Vidéoprotection
- 8- Convention de mise à disposition de terres agricoles
- 9- Indemnisation des frais de déplacement professionnel des agents
- 10- Comptes-rendus des commissions communales
- 11- Affaires diverses

**1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2022**

Le Conseil Municipal a été destinataire du compte-rendu de sa séance du 8 avril 2022.  
Il valide à l'unanimité ce compte-rendu.

## **2- DEMANDE DE CREATION D'UN POSTE SUPPLEMENTAIRE D'ATSEM A L'ECOLE MATERNELLE**

Madame Cécile BOINAY, directrice, et Madame Marie Pierre BARTHOD, enseignante à l'école maternelle, viennent présenter au conseil municipal les motifs d'une demande d'ATSEM supplémentaire pour l'année scolaire 2022-2023 :

Actuellement, l'école maternelle compte 116 élèves répartis sur 5 classes. 4 ATSEM sont en poste (2 à temps plein, 1 à 17.5h, 1 à 26.64h, toutes en temps de travail annualisé).

Plusieurs éléments à prendre en compte :

- L'école est obligatoire à partir de 3 ans
- les enfants sont répartis sur deux salles de sieste et occupent deux ATSEM.
- L'arrivée de l'école inclusive nécessite aujourd'hui l'accueil de tous les élèves y compris les enfants porteurs de handicaps et pour qui les besoins et attentes sont très importants.
- Présence de 3 AESH (assistantes aux élèves en situation de handicap) à temps partiel
- Actuellement, 5 dossiers ont été déposés auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) pour la prise en charge de 5 élèves.
- Depuis deux ans, l'école a opté pour des cours multiples pour favoriser l'autonomie et l'apprentissage des élèves

Face à cette situation et à la nécessité de poursuivre un enseignement pour l'ensemble des élèves, l'équipe enseignante sollicite la commune pour l'emploi d'une personne supplémentaire destinée à venir en aide aux enseignants à raison de 17 heures par semaine (temps scolaire) : soit tous les matins et un après-midi par semaine, sans temps de ménage. En cas de fermeture de classe, cet emploi ne serait plus nécessaire.

Monsieur Christophe JANIN trouve anormal que cela soit aux communes de pallier le manque de AESH à la place de l'éducation nationale qui a adopté le principe de l'école inclusive, sans nouvelle considération des besoins au sein des écoles.

Madame Anne MAIRE soumet l'idée de recourir à un service civique. D'après Madame BOINAY, cette démarche est compliquée et longue.

A l'issue de cet exposé, Mesdames BOINAY et BARTHOD quittent la salle.

Le conseil municipal procède au débat.

Monsieur Christophe JANIN fait remarquer la difficulté d'obtenir chaque année les horaires précis des ATSEM en place et le manque de transparence de ces temps de travail.

La parole est donnée à Madame Virginie CORNEVAUX, DGS, pour qui ce service pose de réels problèmes en matière de gestion du personnel :

- Difficulté pour gérer un service en distanciel, sachant que les agents restent sur leur lieu de travail soumis à l'autorité et aux exigences des enseignants,
- Difficulté pour définir les horaires de chaque ATSEM qui restent conditionnés aux demandes des enseignants,
- Difficulté pour obtenir les plannings annualisés des agents,
- Plannings remis tardivement ou imprécis, ne mettant pas en évidence les périodes de congés annuels et de récupération et les horaires détaillés notamment en période de vacances scolaires, ce qui pose des soucis de gestion en cas de maladie,

- Aucune maîtrise des horaires de travail vu de l'extérieur,
- Récupération des heures impossible à vérifier,
- Problème d'équité avec les autres services qui ont des horaires fixes et qui ne bénéficient pas de l'annualisation de leur temps de travail,
- Difficulté des ATSEM qui attendent que les enseignants libèrent leur classe pour pouvoir faire le ménage, modifiant ainsi les jours et horaires de présence mutuels qui avaient été fixés, et posant de vrais problèmes de sécurité et de responsabilité de la commune,

Renseignements pris auprès des communes environnantes, les services ATSEM sont constitués de :

- 3 agents pour 5 classes à Maiche (114 élèves). Les ATSEM travaillent 33h pendant les temps scolaires et 25h pendant les périodes de vacances. 5 semaines de congés annuels.
- 2 agents pour 3 classes à Damprichard (63 élèves). 1 ATSEM à 29h annualisé, 1 ATSEM à 21h54 annualisé chargé également du périscolaire le temps de midi.

Au vu de ces éléments, et avant de prendre position pour la création d'un poste supplémentaire, le conseil municipal demande que :

- les plannings annuels de l'ensemble des ATSEM soient définis clairement et précisément,
- ces plannings soient respectés de manière stricte par les ATSEM et les enseignants,
- la gestion des absences soit renforcée,
- qu'il y ait davantage de communication et de collaboration entre la commune et la directrice quant à l'organisation de ce service,
- qu'une réunion de concertation et d'information des nouvelles directives communales soit organisée avec les ATSEM et la directrice de l'école maternelle.

Suite à la proposition de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal intéressés pour travailler avec la DGS sur les annualisations des ATSEM et leurs conditions de travail, peuvent prendre contact avec Virginie CORNEVAUX.

### **3- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU LION D'OR**

*Délibération n°2022/20 - Travaux d'aménagement de la Place du Lion d'Or. Avenant n°1 au marché de l'entreprise CLIMENT SAS*

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 au marché de travaux de l'entreprise CLIMENT SAS, titulaire du lot n°1.

Cet avenant a pour objet la mise en œuvre de travaux supplémentaires (reprise des enrobés du carrefour et remblaiement de la citerne incendie) dont la nécessité est apparue en cours des travaux.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 20 804.00 € HT.

Monsieur le Maire propose de signer l'avenant n°1 de l'entreprise CLIMENT notifiant :

Le montant du marché initial :	225 424.40 € HT
Le montant de l'avenant n°1 :	20 804.00 € HT
Le nouveau montant du marché :	246 228.40 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux de l'entreprise CLIMENT.

**Délibération n°2022/21 - Convention avec le Département du Doubs pour l'aménagement de la Place du Lion d'Or et le Carrefour des RD 464 et 201**

Monsieur le Maire expose qu'en concertation avec le Service Territorial d'Aménagement (STA) de Pontarlier, la Commune assistée de son maître d'œuvre, le bureau d'études BEJ, a élaboré le projet d'aménagement de la Place du Lion d'Or et du carrefour entre les RD 464 et 201. Le projet vise à structurer l'espace public et à apaiser la circulation des véhicules par la modification des trottoirs et du régime de priorité. Celui-ci a été retenu au titre du programme 2022 des « Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération » (OPSA)

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Département ayant pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières de ces travaux.

**4- TRAVAUX DE VOIRIE – REFECTION DU TAPIS D'ENROBE RUE JEAN MOULIN – DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR**

**Délibération n°2022/22 – Travaux de voirie – Réfection du tapis d'enrobé rue Jean Moulin. Autorisation d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR**

Monsieur le Maire présente le projet de réfection du tapis d'enrobé rue Jean Moulin.

Il explique que dans le cadre de ces travaux, la Commune peut prétendre à une aide financière de l'Etat au titre de la D.E.T.R. jusqu'à hauteur de 30 % du coût des travaux.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- S'engagent à réaliser et à financer les travaux dont le montant est estimé à 60 953.20 € HT
- Sollicitent l'aide financière de l'Etat au titre de la D.E.T.R. au taux le plus élevé possible
- Disent que le financement pourrait être le suivant :

Montant des travaux	60 953.20 € HT
Subvention D.E.T.R. (30 %)	18 285.96 € HT
Commune de Charquemont	42 667.24 € HT

- S'engagent à réaliser les travaux à compter de la notification de décision attributive de subvention

**5- RETROCESSION DES EQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT « AU COTARD » DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

**Délibération n°2022/23 – Rétrocession des équipements communs du lotissement « Au Cotard » dans le domaine public communal**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°44/2018 du 8 octobre 2018, le conseil municipal a donné un accord de principe pour transférer dans le domaine public communal, les équipements communs du lotissement « Au Cotard ».

Vu le procès-verbal de réception sans réserve en date du 1<sup>er</sup> avril 2022, le conseil municipal à l'unanimité :

- valide la rétrocession dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée section A n°158 correspondant à la voirie et aux équipements communs du lotissement « Au Cotard »,
- accepte la rétrocession de ces voiries et équipements à l'euro symbolique,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

## **6- DEMANDE ACQUISITION DE TERRAIN COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente le projet de Monsieur SIRE et Madame DREZET domiciliés Le Creux à Charquemont, d'acquérir du terrain communal attenant à leur parcelle cadastrée section AR n°34, afin de leur donner plus d'aisance. Ce terrain communal est classé en zone A (agricole) du PLU.

Après délimitation du terrain par le géomètre, Monsieur le Maire propose de céder 4 a 68 c de terrain communal (situés sur les terrains actuellement cadastrés section AR °32 et AR n°33 et attenants à sa propriété) d'une contenance de 4 a 68 c à Monsieur SIRE et Madame DREZET au prix de 18 € le m<sup>2</sup> soit pour un montant total de 8 424.00 €.

Il propose également que les frais de géomètre soient à charge de la commune et les frais de notaire à charge de l'acheteur.

La saisine du Domaine étant obligatoire pour toutes les cessions de biens immobiliers dès le 1<sup>er</sup> euro pour les communes de plus de 2 000 habitants, une demande d'évaluation a été transmise au service du Domaine pour avis.

Le conseil municipal à l'unanimité, est favorable à la cession de 4 a 68 c de terrain communal à Monsieur SIRE et Madame DREZET aux conditions précitées, sous réserve de l'avis favorable de l'avis du service du Domaine.

## **7- VIDEOPROTECTION**

### ***Délibération n°2022/24 – Vidéoprotection : marché attribué à l'entreprise JET1OEIL***

Monsieur le Maire explique qu'une consultation a été lancée le 21 février 2022 pour un projet d'installation d'un système de vidéoprotection à Charquemont auprès de quatre entreprises (marché passé en procédure adaptée). La date limite de réception des offres était fixée au 21 mars 2022.

A l'issue de la consultation, trois entreprises ont remis une offre. Ces offres ont été étudiées par la commission « Voirie » en charge du dossier le 24 mars. Monsieur Christophe JANIN, Responsable de la commission voirie, présente en séance l'analyse et le choix de la commission :

L'offre de l'entreprise ESP incomplète et ne répondant pas aux cahiers des charges, a été écartée.

Après analyse technique des offres des entreprises JET1OEIL et POLYSECURITE, le choix de la commission s'est porté sur la proposition de JET1OEIL pour les motifs suivants :

- Offre complète et détaillée répondant au cahier des charges
- Proposition d'une solution évolutive
- Garanties de connaissance et de compétences : la vidéoprotection est l'unique activité de l'entreprise

- Matériel performant, rapidité de traitement, simplicité d'utilisation
- Interventions en télémaintenance (80%) ou sur site, assistance téléphonique
- Pas de frais d'abonnement annuels

Cet exposé entendu, le conseil municipal, avec 17 voix pour et 1 abstention (Christophe JANIN) valide le choix de la commission, et décide de retenir l'entreprise JET1OEIL pour le montant global de 71 425 € TTC.

Monsieur Christophe JANIN précise que la vidéoprotection est un programme pluriannuel. Une première tranche de travaux d'un montant budgétisé de 40 000 € TTC sera engagée en 2022 (Place de l'Hôtel de Ville, espace multi-sports, stade et accès salle des fêtes).

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tout document afférent à cette affaire.

## **8- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRES AGRICOLES**

Au préalable, Monsieur le Maire rappelle que la collectivité met à disposition du syndicat la Pastorale des terres agricoles communales pour exploitation. Il souhaite que le syndicat se réunisse rapidement pour régulariser sa situation juridique en préfecture (déclaration du Président, du nouveau bureau, rédaction des statuts et du règlement).

Monsieur le Maire demande aux membres de la commission « terrains » de se réunir et de finaliser une proposition de convention pour la mise à disposition de terres agricoles communales à la Combe st Pierre (pistes de ski 1 (partie basse), 2 et 3) avec l'exploitant actuel.

Pour rappel, lors d'une réunion, les membres de la Pastorale à la majorité, avaient autorisé cet agriculteur à exploiter ces terrains à titre gratuit.

Madame Bernadette DELAVELLE, responsable de la commission « Terrains » a depuis préparé un projet de convention sollicitant désormais un loyer annuel modéré à cet exploitant afin d'assurer l'équité avec les autres exploitants redevables d'un loyer sur les autres parcelles communales.

Cet exploitant ayant bénéficié dans un premier temps d'une gratuité et n'étant pas informé des éventuelles modifications de mise à disposition des terres communales, il est d'ores et déjà décidé de ne pas lui facturer de loyer pour l'année 2021 (n-1).

## **9- INDEMNISATION DES FRAIS DE DEPLACEMENT PROFESSIONNEL DES AGENTS**

### ***Délibération n°2022/25- Indemnisation des frais de déplacement professionnel des agents***

Par délibération n°47/2019 du 8 juillet 2019, le conseil municipal avait arrêté comme suit le montant des indemnités kilométriques à verser aux agents amenés à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service ou pour suivre des formations ou des stages :

<b>Véhicule</b>	<b>Taux applicable/km</b>
5 CV et moins	0.29
6 CV et 7 CV	0.37
8 CV et plus	0.41

En réponse à l'augmentation des frais de carburant, l'arrêté ministériel du 14 mars 2022 fixe comme suit les nouveaux taux des indemnités kilométriques susceptibles d'être allouées aux agents utilisant leur véhicule personnel pour les besoins du service :

Véhicule	Taux applicable/km (jusqu'à 2 000 km)
5 CV et moins	0.32
6 CV et 7 CV	0.41
8 CV et plus	0.45

Le conseil municipal à l'unanimité décide de revaloriser l'indemnisation des frais de déplacement professionnel des agents conformément à l'arrêté ministériel du 14 mars 2022.

## **10- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### **↳ Commission Affaires scolaires (Françoise VUILLEMIN)**

#### **Conseil d'école – Ecole primaire – 14 mars 2022**

Effectifs : 184 élèves. Prévisions rentrée scolaire 2022/2023 : 183. 22.6 élèves par classe en moyenne  
 Activités réalisées : Spectacle Côté Cour, Atelier de cuisine gallo-romaine, visite de la station d'épuration, défi écosystème, cartes de vœux aux seniors de Charquemont, carnaval, visite du collège Mont-Miroir, activité biathlon (tir à la carabine, course d'orientation, ski de fond), élection du Président de la forêt et visite du député Sommer.

Exercice évacuation incendie, attentat intrusion

Projets : jardinage, marquage au sol dans la cour pour formaliser différents jeux, carte de la fraternité (envoi aux seniors)

Remerciements à la commune pour l'acquisition des vidéoprojecteurs interactifs.

21 mai 2022 : Spectacle de magie à la salle des fêtes organisé par les parents d'élèves, ouvert à tous.

#### **Conseil d'école – Ecole maternelle – 15 mars 2022**

Effectifs : 115 élèves. Prévisions rentrée scolaire 2022/2023 : identique.

Activités réalisées : photographe, cadeaux de Noël (remerciement à la Commune pour l'achat de livres), sorties piscine, cinéma, visite médicale PMI, grande lessive, « Livre Elus »,

Activités prévues : exposition des productions des classes à la bibliothèque de Maiche, spectacle Côté Cour (6 mai), Sorties en forêt, portes ouvertes et randonnées familiales.

### **↳ Commission Voirie (Christophe JANIN)**

Les tampons d'assainissement seront repris prochainement sur la collectivité par les services de la CCPM.

La commission réfléchit à la problématique de sécurité routière pour accéder à la grande rue depuis la rue des Lilas. Une proposition sera faite lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Prochaine réunion de la commission : 25 avril 2022 à 20h

### **↳ Commission Culture (Brigitte COURTET)**

Le nettoyage en forêt initialement prévu le 9 avril et annulé en raison des conditions météorologiques, est remis au 23 avril à 9h30.

Prochaine réunion de la commission : 19 avril 2022

### ↳ **Commission Associations (Pascal RENAUD)**

Un réfrigérateur a été commandé pour la salle parquet de la maison des services.

### ↳ **Commission Communication (Françoise VIPREY)**

La visite des installations de PREVAL aura lieu le lundi 25 avril à 14h30 pour les élus inscrits.  
Le plan de Charquemont sera livré cette semaine.

### ↳ **Commission Terrains (Bernadette DELAVELLE)**

Problème de place pour positionner deux jeux d'enfants à l'aire des Violettes. Un seul jeu sera posé.

### ↳ **Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) – (François JACQUOT)**

Bilan très positif des JEMA

Plus de 500 élèves ont visité l'exposition sur les deux journées dédiées.

Les artisans sont satisfaits de leur week-end et de leurs ventes.

Le prix de la Municipalité a été décerné à un ébéniste d'art Jacques BILLEY. L'œuvre porte le nom « l'horloge qui marche »

### ↳ **PNR (François JACQUOT – Roland MARTIN)**

Monsieur François JACQUOT informe que la commission « Forêt, agriculture » dont il fait partie au PNR, demande que les comptes-rendus soient diffusés à l'ensemble des commissions municipales.

Monsieur le Maire précise également que la loi des finances 2022 a introduit une bonification de DGF pour les communes membres d'un Parc selon certaines conditions de densité et de potentiel financier par habitant. L'adhésion au Parc fixée à 2 euros par habitant, permet de bénéficier d'une bonification de la DGF 2022 de 5 008 €.

## **11- AFFAIRES DIVERSES**

- Déplacement des bacs à verre

Monsieur le Maire informe Plusieurs bacs à verres de la commune ont été déplacés hier :

Les 3 bacs qui étaient à la salle des fêtes sont maintenant à la Promenade vers le chalet de la chasse (en direction de la Combe Saint Pierre)

Les 2 bacs aux Capucines sont supprimés

Les 3 bacs qui étaient rue des Aubépines sont maintenant rue de la Scierie (en face de la caserne des Pompiers)

Des affiches sont installées aux 3 endroits pour informer et rediriger les personnes.

- Fête de la musique : L'association Familles Rurales a fait savoir qu'elle n'organiserait pas la fête de la musique cette année faute de monde
- Le conseil municipal est invité à la visite de la résidence Rubis Précis le jeudi 14 avril à 18h par Century 21



- Dans le cadre d'une étude expérimentale en prévision d'un éventuel aménagement de l'entreprise Montres Michel HERBELIN, la circulation des véhicules sera interdite rue de la 1<sup>ère</sup> Armée devant le parking de l'entreprise à compter du 14 avril jusqu'au 30 juin 2022. La rue de la 1<sup>ère</sup> Armée sera donc fermée à hauteur du n°9 et la rue Abbé Degois à hauteur du n°1. Les usagers pourront emprunter les rues adjacentes.
- Monsieur le Maire informe de la demande et mise en disponibilité d'Alain ROCHET, agent du service technique, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022 pour une durée de 1 an. Quentin BRICE a été recruté pour une période de 3 mois.
- Anne MAIRE propose l'idée d'adresser des courriers aux habitants primo-votants les remerciant de s'être déplacés aux urnes et de les inciter à avoir une démarche citoyenne. Idée à travailler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,  
Roland MARTIN



Le secrétaire de séance,  
Pascal RENAUD

